



Vol carte bleu + code

Par **AurelieB42**, le **04/01/2019** à **14:47**

Bonjour,

Suite au vol de mon porte feuille (dans le rer parisien), j'ai fait opposition à ma carte bleu dans les 20 ou 30 min qui ont suivi. Quelques jours après j'ai constaté des opérations frauduleuses sur mon compte bancaire dont des retraits en DAB.

Il se trouve que pour prendre le rer, je m'étais arrêtée à une borne afin d'acheter mes tickets et que malgré mes précautions habituelles, j'ai du être repéré à ce moment là pour que le voleur obtienne mon code personnel.

Aujourd'hui je suis en train de monter un dossier afin d'obtenir l'indemnisation de ma banque. Je dois écrire un courrier expliquant le déroulé des événements. J'ai peur que la banque considère comme une faute grave le fait que le voleur est pu voir mon code avant de me voler... Et donc ne me rembourse pas les retraits.. Le peuvent ils au vu des éléments que j'indique ?

En vous remerciant pour votre temps et vos réponses,

Par **Visiteur**, le **04/01/2019** à **15:28**

Bonjour

Ce lien de notre site vous intéressera

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/fraude-carte-bancaire-responsabilite-victime-13499.htm>

Par **AurelieB42**, le **04/01/2019** à **16:06**

Merci de votre réponse, effectivement j'ai vu cet article. Malgré tout je reste inquiète. J'ai peur que le fait de parler de l'achat des tickets (seul moment où j'ai sorti ma carte) dans mon courrier soit considéré comme faute lourde (et bien qu'à mon sens cela ne le soit pas) car expliquerai l'obtention du code en question...

Par **Visiteur**, le **05/01/2019** à **12:59**

Absolument pas, vous dites la vérité, qui est visible sur votre historique.